



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République française
Commune de Souffelweyersheim
Arrondissement de Strasbourg-Ville
Département du Bas-Rhin

Séance du lundi 18 Mars 2024,

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi dix-huit mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Souffelweyersheim s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel des Sept Arpents de Souffelweyersheim sous la présidence de M. Pierre PERRIN, Maire

Date de la convocation dématérialisée adressée par Monsieur Pierre PERRIN, Maire : 5 Mars 2024

Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29	
Élus en fonction : 29	Élus absents : 5
Élus présents : 24	Élus absents ayant délégué leur droit de vote : 4

Secrétaire de séance : Mme Solange WOLFF MINTSA, Conseillère Municipale

Présents :

M. Alain JANSEN, M^{me} Hélène MULLER, M. Pierre SCHNEIDER, M^{me} Marie-Laure KOESSLER, M. Rémi REUTHER, M. Bernard WEBER, M^{me} Brigitte SCHLEIFER, Adjoints au Maire

M^{me} Isabelle DURINGER Conseillère Municipale Déléguée

M. Mario VOELKEL, M. Laurent REYMANN, M^{me} Nadia THOMAS, M. Martial GERHARDY, M^{me} Fabienne BIGNET, M^{me} Monique WAMSLER, M. Pierre SIMON, M. Jean-Philippe DECOUR, M. Daniel MAENNER, M^{me} Solange WOLFF MINSTA, M^{me} Annabella PINTO, M^{me} Virginie JACQUEMIN, M. Sabin MUNTEAN, M. Olivier MULLER, M^{me} Odile NGO YANGA, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné mandat conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme Myriam JOACHIM, Adjointe au Maire ayant donné procuration à M. Pierre PERRIN Maire

Mme Fanny GOURDIN, Conseillère Municipale ayant donné procuration à M. Alain JANSEN Adjoint au Maire

M. Jérôme FLAGEY, Conseiller Municipal ayant donné procuration à M. Rémi REUTHER Adjoint au Maire

M. François CHABAS, Conseiller Municipal ayant donné procuration à Mme Hélène MULLER Adjointe au Maire

Absents sans donner de mandat :

M. Julien MASSON, Conseiller Municipal.

10/2024 – FISCALITE DIRECTE LOCALE VOTE DES TAUX D’IMPOSITION – ANNEE 2024

La suppression de la taxe d’habitation sur les résidences principales est effective depuis 2020 pour 80 % des contribuables. Concernant les 20 % restants la suppression de cet impôt s’est effectuée en trois ans jusqu’en 2023. Ainsi au 1er janvier 2023, plus aucun contribuable ne paie la taxe d’habitation sur les résidences principales.

En compensation de la suppression de la taxe d’habitation, les communes bénéficient depuis 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le produit de la taxe d’habitation sur les résidences secondaires continue à être perçu par les communes. Elles retrouvent le pouvoir de fixation du taux pour la taxe d’habitation sur les résidences secondaires à compter du 1er janvier 2023.

Concernant les taux de la **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et Non-Bâties (TFNB)**, le Conseil Municipal avait fixé par délibération en date du 27 mars 2023 les taux mentionnés ci-dessous pour l’année 2023.

TFPB :31,81 %
TFNB :70,86 %
THRS :19,26 % (*taux de 2019 maintenu*)

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier les taux d’imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les porter pour l’année 2024 à :

TFPB :32,92 %
TFNB :73,34 %
THRS :19,93 %

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles 1.2121-29, 1.2311-1 et suivants, L.2312-1et suivants, L.2331-3 ;

VU le Code général des impôts et notamment l’article 1636 B sexies ;

VU l’avis favorable de la commission « Finances » en date du 4 Mars 2024 ;

après en avoir délibéré, à la majorité par 27 voix pour dont 4 procurations et 1 abstention (Mme Odile NGO YANGA)

FIXE les taux d’imposition pour l’année 2024 comme suit :

TFPB :32,92 %
TFNB :73,34 %
THRS :19,93 %

Pour extrait conforme

Souffelweyersheim, le 20 Mars 2024



Le Secrétaire de séance

Solange WOLFF MINTSA



Le Maire

Pierre PERRIN

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication numérique faite le 20 MARS 2024